

23 juin 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 juin 2006

Standards ouverts

Utilisation de standards ouverts pour l'échange de documents bureautiques

Utilisation de standards ouverts pour l'échange de documents bureautiques

Le Conseil des ministres a approuvé la note sur l'utilisation de standards ouverts pour la confection et l'échange de documents bureautiques. Le ministre Vanvelthoven : "Aujourd'hui, la confection et l'échange de documents bureautiques tels que les documents texte et les feuilles de calcul se basent sur différentes suites bureautiques populaires comme Microsoft Office, Corel WordPerfect Office, ... Open Office. Jusqu'à récemment, il n'était pas facile pour les utilisateurs d'un de ces logiciels d'échanger des documents avec les utilisateurs d'un autre logiciel. Mais un travail important de normalisation a été effectué par le secteur ces dernières années. Celui-ci a abouti à la définition d'un nouveau standard." XML est un standard agréé pour la définition, l'échange et l'interprétation d'information. ODF (Open Document Format) est un format XML pour suites bureautiques permettant de créer et d'enregistrer des documents. Il s'agit d'un standard ouvert qui est en bonne voie d'être approuvé par l'ISO (International Standard Organisation). Le Conseil des Ministres propose dès lors de retenir l'ODF comme standard pour l'échange, au niveau des pouvoirs publics, de documents bureautiques comme les documents texte, les feuilles de calcul, les présentations, dès son approbation définitive par l'ISO. Dans une première phase, chaque administration publique fédérale devra veiller à ce que le format ODF dont question puisse être lu. Une période transitoire sera prévue. Cela permettra à toutes les administrations de prendre les mesures nécessaires sans que la continuité de l'offre de services ne s'en ressente. La définition de la période dépendra de l'étude d'incidence ainsi que de l'existence de plug-ins appropriés pour la lecture du format ODF et l'écriture dans ce format. Cette décision se place dans la continuité de la stratégie du gouvernement fédéral de promouvoir l'utilisation de standards ouverts. Plus d'informations sur les standards ouverts peuvent être obtenus sur le site : <http://www.belgif.be>

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe